



N° 13-3

SAISON 13-14

DEMANDE DE MUTATION ORDINAIRE**VOLET N° 1** du 20 mai au 15 juin 2013 inclusCe volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

TARIF :

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation.

Date de réception :
Cachet de l'organisme qui a reçu la demande :**Informations joueur**

1

Nom Prénom Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance Classement ou n° Pts N° de licence Sexe

Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement? Oui Non Si oui, dans laquelle

Association ou pays quitté**Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation**

Intitulé

De la ligue

Numéro

Intitulé

Contact mail

De la ligue

Informations critérium fédéral 2012/2013**Avis**

Participation Oui Non

Niveau lors du dernier tour

Ligue recevante date

Fédération date

Si le joueur est numéroté ou intègre une structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

Indemnité de formation

Année de naissance

Classement 2013/2014

Nombre de points

Valeur du point (Voir en bas de page)

Montant indemnité (Points x Valeur du point)

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence est muté(e) en date du

au club de Ligue



N° 13-3

SAISON 13-14

AVIS DE MUTATION**VOLET N° 2** du 20 mai au 15 juin 2013 inclus

Ce volet doit être adressé à l'association quittée par pli recommandé (sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

Nom Prénom N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue

**Date et signature du joueur**

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la saison 2013-2014.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus	17 et plus	13 à 16	11 à 12
Messieurs	35,60 €	24,50 €	21,10 €	18,90 €	13,40 €	9,00 €
Dames	29,00 €	20,10 €	17,90 €	15,60 €	12,30 €	7,80 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16